ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR les Administrateurs du Directoire du Département de la Seine inférieure, le Directoire du District de Rouen, le Conseil-Général de la Commune & la Chambre du Commerce de la même Ville;

SUR CETTE QUESTION:

CONVIENT-IL, *pour acquitter la dette exigible de l'État, de faire l'émission immédiate de deux milliards d'*Assignats-monnoie, *ne portant point intérêt, & subdivisés en coupons de sommes très-modiques?*

Imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

A
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Messieurs,

Les Administrateurs composant le Directoire du Département de la Seine inférieure, le Directoire du District de Rouen, le Conseil général de la Commune, & la Chambre du Commerce de la même ville, obéissent à un sentiment de sollici-

tude pour leurs Commettans, & d'inquiétude pour la Nation entière, en vous adreſſant des obſervations ſur une queſtion importante, ſoumiſe préſentement à votre diſcuſſion.

On vous a propoſé, Meſſieurs, de décréter *la vente immédiate de la totalité des Domaines nationaux, & le rembourſement immédiat auſſi de la totalité de la dette exigible, en Aſſignats-Monnoie, ne portant point intérêt, & ſubdiviſés en coupons de ſommes très-modiques.*

Nous ſavons que ce ſyſtême a trouvé de nombreux partiſans, qu'il a été développé, défendu avec toutes les armes de l'éloquence; mais, dans l'eſprit de la Conſtitution, le cri de la conſcience des Adminiſtrateurs doit-il être étouffé par la crainte de déplaire à des Légiſlateurs, dont ils admirent d'ailleurs les talens & dont ils reſpectent les principes? Nous ne pouvons le croire, Meſſieurs; & ſi, en vous parlant avec cette aſſurance qu'inſpire la bonne intention, nous nous trouvons en contradiction avec quelques-uns de vous, nous eſpérons au moins par notre franchiſe, acquérir des droits à leur eſtime.

On vous propoſe de décréter *la vente immédiate de tous les Biens nationaux*; &, ſans nous

diſſimuler que, quelque meſure qu'on adopte, la vente précipitée d'une maſſe ſi énorme de propriétés foncières donnera un moindre produit que n'auroient fait des ventes partielles & ſucceſſives, nous croyons cependant qu'il eſt de la ſageſſe, de la politique même, d'opérer, dans le plus court délai poſſible, la tranſmutation de ces propriétés, qui doit conſolider à jamais l'édifice de la Conſtitution.

Mais en adoptant, en appuyant même de notre vœu cette première partie de la propoſition, nous devons mettre ſous vos yeux les dangers ſans nombre attachés au mode de rembourſement, indiqué par la ſeconde.

On vous propoſe, Meſſieurs, l'*émiſſion immédiate de deux milliards d'Aſſignats-Monnoie*, comme un moyen ſûr de relever le crédit, & de faire reparoître le numéraire réel. Mais d'abord qu'eſt-ce que le crédit public? c'eſt la confiance qu'inſpire la poſition intérieure & extérieure d'un Etat. Qu'eſt-ce que l'argent? celui des ſignes de propriétés qui doit être le plus recherché dans les temps de troubles, parce qu'il réunit à l'avantage d'être diſponible, celui d'avoir une valeur intrinſèque de tous les temps, de tous les pays, & qui ſurvit à la révolution des Empires.

Si donc, dans un Etat, les limites des Pouvoirs sont sagement déterminés ; si les Ministres ne peuvent disposer arbitrairement du Trésor Public ; si la paix règne au-dedans ; si des traités avantageux & de bons Alliés tiennent dans le respect des voisins inquiets, le crédit public sera florissant ; le numéraire réel & le numéraire fictif circuleront avec une égale facilité ; souvent même on préférera le signe fictif qui se prête mieux par sa nature aux opérations de la Banque du Commerce & des Caisses publiques.

Mais, après des déprédations énormes & à la suite de violentes convulsions, lorsque le Trésor public est épuisé ; lorsque l'Impôt ne présente pas encore l'équilibre de la dépense ; lorsque les ennemis de la révolution affectent d'exagérer le mal, & de ne pas croire au remède, le discrédit est inévitable, le papier doit refluer, l'argent doit disparoître ; & telle est malheureusement la position actuelle de la France.

Et, quel est le moyen que l'on vous propose, Messieurs, pour rétablir la circulation du numéraire ? Une émission de deux milliards & plus d'Assignats Monnoie. Où a-t-on vu que dans des temps de crise une émission extraordinaire, de Papier-Monnoie, ait relevé le crédit d'une Na-

tion? L'Efpagne, au milieu des embarras de la dernière guerre, créa un Papier public; quel en a été le fuccès pendant tout le temps qu'a duré cette guerre?

Les Américains auffi, lorfqu'ils ont conquis leur liberté, firent une émiffion confidérable d'Effets Nationaux; & ne fait-on pas que ces effets ont perdu jufqu'à 98 pour cent?

Et c'eft dans des circonftances plus critiques que celles où fe font trouvées ces deux Nations; c'eft lorfque la grande quantité du Papier en circulation a facilité déjà le refferrement de l'argent que l'on propofe une émiffion nouvelle de deux milliards de numéraire fictif; mais fi les Propriétaires de la dette exigible que l'on propofe de rembourfer avec ces fignes fictifs & difponibles; fi ces Créanciers de l'Etat, parmi lefquels on compte un grand nombre d'ennemis de la révolution, preffés par la crainte, tourmentés par la malveillance, venoient à réalifer, enfouir, ou exporter en métaux monnoyés une portion même légère du rembourfement qui leur fera fait, ne voit-on pas qu'ils pourroient enlever de la circulation jufqu'à la dernière pièce d'or ou d'argent?

La mefure propofée peut mettre dans les mains

des ennemis de la révolution les moyens les plus sûrs de séduction, de puissance, de despotisme ; en faut-il davantage pour la faire rejeter avec frayeur?

Mais, qu'importe, objecte-t-on, l'extrême rareté du numéraire ! Il faudra beaucoup moins d'argent, il n'en faudra presque plus, si l'on fait des Assignats dont la valeur descende progressivement depuis la somme de deux cents livres, jusqu'à celle des pièces d'or ordinaires.

Ceux-là connoîtroient mal les besoins journaliers de l'Agriculture, & les détails infinis des Fabriques qui croiroient que des Assignats-Monnoie peuvent subvenir à tous les besoins du commerce & de l'industrie.

Il est bien vrai que les Capitalistes, les Banquiers, les Commerçans, tous les gens aisés n'auront plus besoin d'argent; mais le Manufacturier, mais l'Artisan, mais l'Entrepreneur quelconque, il leur en faudra toujours; & que deviendroient-ils, lorsque par l'émission impolitique de deux milliards & plus d'Assignats-Monnoie, on aura procuré aux ennemis de la révolution les moyens d'absorber le peu de numéraire restant en circulation?

Il eſt vrai auſſi que les Aſſignats de 24 livres circuleront & deſcendront ſans difficulté depuis le Capitaliſte millionnaire juſqu'à l'Artiſan, le Laboureur & le Manufacturier; mais arrivés à cette claſſe la plus nombreuſe & la plus utile de la Société, ils ne feront plus un pas qui n'occaſionne des ſacrifices, qui ne faſſe naître des difficultés, qui ne provoque des mécontentemens, des murmures, des plaintes, peut-être des inſurrections; & qui ſait à quelles extrémités pourra ſe porter l'Artiſan qui, avec un Aſſignat de 24 livres, ne pourra ſe procurer, ſans ſacrifice, les objets de néceſſité première?

Ainſi donc la Nation ſe ſera libérée envers les Capitaliſtes qui la ruinoient, & envers les Grands qui l'opprimoient. Un ſacrifice léger, un ſacrifice une fois fait, les aura déchargés de tout ce que le mode de rembourſement avoit d'onéreux. Et le Peuple, le Peuple ſeul ſupportera, pendant pluſieurs années, les embarras & les pertes inſéparables de l'échange des petits Aſſignats!

Il n'avoit pas participé à ces opérations ruineuſes qui ont ſi fort augmenté la dette de

l'Etat, & ſeul il ſupportera les frais de la liquidation!

Il ne ſait point lire, & bientôt il ne ſera plus payé qu'en Billets ! quel appas puiſſant pour la falſification ?

Il ne ſait pas compter, & tous les jours, à tous les momens, il ſera à la merci de ces corſaires agioteurs, qui, ne pouvant plus faire la guerre au tréſor public, dirigeront leurs batteries contre le pauvre & induſtrieux Artiſan, contre le ſimple & honnête Cultivateur que ſon inexpérience livrera tout entier à leur déloyauté!

Oui, & cela eſt inconteſtable; plus on réduiroit les Aſſignats en coupons de petites ſommes, plus on les répandroit dans la claſſe nombreuſe des Citoyens utiles qui font proſpérer le Commerce & l'Agriculture; &, conſéquemment, plus on feroit de mécontens, plus on ſuſciteroit d'ennemis à la révolution, & dans quelle claſſe? dans celle qui en a été le plus ferme appui.

Voilà bien plus de motifs qu'il n'en faut ſans doute, pour faire rejeter l'émiſſion propoſée de deux milliards d'Aſſignats-Monnoie; mais il eſt une autre conſidération plus importante, plus

puiſſante encore, & qui doit, Meſſieurs, fixer toute votre attention.

Le ſervice de l'Armée, celui de la Marine, celui des Atteliers de charité, ne peuvent ſe faire qu'avec de l'argent. Juſqu'à ce jour, la Taille, les Vingtièmes & la Capitation pouvoient encore y ſubvenir, parce que la perception étant diviſée par quartiers, il y avoit peu de cotes excédant 200 liv. & conſéquemment dans le cas d'être acquittées en Aſſignats. Mais, du moment où l'on auroit décrété la circulation des Aſſignats de 100, 50 & 24 livres, il eſt conſtant que les ſept huitièmes de ces deux Impôts s'acquitteroient en Aſſignats, & quelle reſſource alors reſteroit-il au Gouvernement? Par quels moyens, où, & à quel prix pourroit-il ſe procurer journellement l'argent néceſſaire pour ces objets importans de la dépenſe publique? Et qui n'eſt effrayé des malheurs qui réſulteroient de la ſuſpenſion d'un ſeul jour dans la ſolde de l'Armée, de la Marine & de ces Atteliers de charité, qui ſe ſont multipliés dans une proportion ſi inquiétante?

En nous réſumant, Meſſieurs, nous diſons:

1°. Le plan propoſé n'atteindroit pas le but

eſpéré ; il ne faciliteroit pas la vente des Domaines Nationaux, parce que les créanciers rembourſés auroient trop d'autres moyens pour échanger les Aſſignats-monnoie ; il ne releveroit pas le crédit public, parce que jamais émiſſion de Papier-Monnoie n'a produit & ne produira cet effet ; il ne ranimeroit pas la circulation de l'argent, parce que l'effet naturel de l'abondance du ſigne fictif dans les temps de criſes, eſt d'occaſionner le reſſerrement du ſigne réel ; il ne ſuppléeroit pas à l'abſence du numéraire réel, parce que, pour l'uſage habituel de la vie, pour ſalarier l'Ouvrier, pour ſolder les Troupes, rien ne peut ſuppléer aux métaux monnoyés.

2°. Le plan propoſé préſente des inconvéniens & des dangers qui doivent le faire rejetter ; parce qu'il eſt démontré que, ſoit crainte ou malveillance, l'émiſſion de deux milliards d'Aſſignats-Monnoie, faciliteroit le reſſerrement de l'argent, & l'abſorberoit peut-être entièrement ; parce qu'il eſt démontré que ce mode de rembourſement peſeroit uniquement ſur le Manufacturier, l'Artiſan & le Cultivateur, qu'il eſt ſi intéreſſant de protéger & ſur-tout de ne pas aigrir contre la révolution ; & parce qu'enfin cette opération préſente le riſque poſſible & effrayant de faire manquer le ſervice de l'Armée.

Mais eſt-il un moyen de rembourſer la dette exigible, qui rempliſſe l'objet réel des Aſſignats, & n'en ait pas les inconvéniens? Nous le croyons, Meſſieurs, & ce moyen, nous oſons le dire, eſt plus conforme aux principes de juſtice & de loyauté qui diſtinguent les Décrets de l'Aſſemblée Nationale.

Ce moyen ſeroit de rembourſer immédiatement la totalité de la dette exigible en quittances de Finances ou *Reconnoiſſances Nationales*, leſquelles porteroient un intérêt de cinq pour cent, & ſeroient admiſes concurremment avec l'argent, en paiement des Domaines Nationaux.

Par cette meſure, comme par l'émiſſion propoſée des Aſſignats-monnoie, on mettroit aux mains des créanciers de l'Etat une maſſe de valeur diſponible, égale à celle des biens domaniaux, à vendre, & ces valeurs n'étant pas d'une circulation forcée, & ne pouvant entrer comme monnoie dans les paiemens, elles devroient déterminer un plus grand nombre de porteurs à acquérir des Domaines Nationaux.

Dira-t-on que les porteurs des Reconnoiſſances Nationales pourront (comme on l'a ſuppoſé pour les Aſſignats) les échanger contre de l'argent

qu'ils feront ensuite disparoître? Il s'en faut bien que le danger soit le même. En effet, l'on trouveroit dix personnes disposées à acheter des assignats, parce qu'elles auroient occasion de les donner en paiement, avant d'en rencontrer une seule qui voulût acheter de ces Reconnoissances Nationales qu'elle ne pourroit échanger ensuite que contre des Domaines Nationaux. Les occasions de négocier étant plus rares, les négociations étant conséquemment plus couteuses, il est naturel de croire qu'un petit nombre de porteurs sera tenté de réaliser en espèces, & que le plus grand nombre préférera échanger son titre contre des propriétés foncières.

Dira-t-on que le remboursement en reconnoissances Nationales gênera ceux des créanciers de l'Etat à qui leur fortune ne permettra pas d'acheter des Domaines Nationaux? Mais vaudroit-il mieux que, comme les Assignats proposés, les Reconnoissances Nationales fussent à charge à la Nation entière? & n'est-il pas juste que ceux-là qui, seuls, ont participé aux avantages de la créance, & qui, volontairement, ont couru un risque avec l'Etat, ne puissent en subroger d'autres à ce risque, si ce n'est à rix défendu & de leur consentement?

Dira-t-on encore que les intérêts accordés aux Reconnoiſſances Nationales feront à charge au Tréſor public? Mais, ou la totalité des Domaines Nationaux ſera vendue au comptant, & en ce cas la Nation pourra éteindre immédiatement la totalité des Reconnoiſſances Nationales; ou il y aura des acquéreurs à terme, & alors les intérêts que devront payer ces acquéreurs compenſeront naturellement ceux à payer aux porteurs de reconnoiſſances. Que l'on conſulte d'ailleurs les Loix de l'équité & les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, & que l'on prononce ſi la Nation, ne payant pas comptant, peut ſe diſpenſer de payer l'intérêt! Il faut le dire, enfin : payer le principal ſeulement en Aſſignats-Monnoie, rembourſables on ne ſait quand, & ne portant point intérêt, que feroit-ce autre choſe qu'une banqueroute palliée?

Mais dira-t-on encore (& nous nous attendons ſur-tout à cette dernière objection) les ventes à terme expoſent à des riſques, nous le ſavons; mais ſi les ventes au comptant ſont plus sûres, d'un autre côté elles ſont moins productives, en ce qu'elles diminuent beaucoup la concurrence, & cette obſervation, ſans doute, eſt du plus grand poids dans une opération auſſi immenſe.

Les ventes au comptant ſont avantageuſes au riche, les ventes à terme ſont favorables à cette claſſe nombreuſe de Citoyens moins aiſés, qui ne ſont pas les moins bons amis de la Révolution.

Les ventes au comptant préſentent le riſque de ne point trouver aſſez d'acheteurs; les ventes à terme celui de rencontrer des acquéreurs peu *facultueux*. Tout cela ſe compenſe.

Loin de nous toutefois les ſoupçons injurieux qu'on s'eſt plu à répandre ſur les acheteurs qui feront dans le cas d'acheter à terme. Eh quoi! le Peuple ſera-t-il toujours calomnié? Ils le déclaroient indigne d'être libre ceux qui traſiquoient, jadis, de ſa liberté; aujourd'hui ils le prétendent indigne de la propriété. Ah! repouſſons des aſſertions auſſi affligeantes pour l'humanité. Et vous, Meſſieurs, ſans préjuger ſi l'acquéreur ſera plus ou moins opulent, donnez à tous des encouragemens, des facilités, des ſûretés, ſans négliger aucune des meſures propres à mettre le Tréſor public à l'abri des évènemens.

Qu'à prix égal, celui qui offrira de payer comptant obtienne la préférence; renouvelez,

augmentez même, si vous le croyez nécessaire, les précautions fixées par vos précédens Décrets pour les ventes à terme des Domaines Nationaux, & vous aurez assuré à l'Etat une augmentation de produit importante, sans courir aucun des risques qu'on se plaît à exagérer.

Quant à l'extinction des reconnoissances Nationales, qui n'auroient pas été employées en acquisition de Domaines Nationaux, vous déterminerez, Messieurs, de quelle manière elle devra s'opérer, soit par la voie du sort, soit par portions égales & au marc la livre des recouvremens à faire par la Caisse de l'extraordinaire, sur le montant des ventes à terme.

Nous ne donnerons pas plus d'étendue, Messieurs, à la discussion du mode de remboursement que nous avons l'honneur de vous proposer. Son mérite est d'être simple, & surtout juste, & nous savons combien ces deux titres sont recommandables à vos yeux.

Nous n'avons ni l'ambition de croire, ni le desir de persuader que ce moyen seul puisse relever le crédit public. Trop de causes concourent à éloigner, en ce moment, la confiance

générale, pour qu'on puiffe fe flatter de la rappeler par des moyens ifolés & des opérations partielles.

Que l'Affemblée Nationale lève les obftacle qui retardent la vente des premiers 400 millions de Biens Nationaux :

Que la Caiffe de l'extraordinaire puiffe bientôt éteindre une portion quelconque des 400 millions d'affignats en circulation :

Qu'il foit établi un ordre imperturbable dans l'adminiftration des Finances :

Que l'impôt foit décrété, impofé, perçu.

Alors, mais, alors, feulement, l'Affemblée Nationale parviendra à raffurer les méfians & à faire taire la malveillance : alors, commençant à jouir du fruit de fes travaux, elle verra les capitaliftes François & Étrangers s'empreffer de concourir à l'achat des Domaines Nationaux, & rendre un numéraire confidérable à la circulation.

Et quel plus beau climat, quelles loix plus fages, quelle Conftitution plus propre à infpirer

de la confiance & à fixer des hommes qui sentent le prix de la liberté!

A Rouen, le 3 Septembre 1790. Signé, *les Administrateurs composant le Directoire du Département de la Seine inférieure*, C. Herbouville, Gueudry, Lucas, Fouquet, de Cormeille, Levavasseur *l'aîné*, Levieux, Massé.

Les Administrateurs composant le Directoire du District de Rouen, de Bonne, Bouvet, Lefebvre, Goube, Vidie, F.-N. Anquetin.

Le Conseil-général de la Commune de Rouen, d'Estouteville, *Maire*; Ribard, Bornainville, Frémont, Ducastel, la Chenez-Heude, P. Deschamps, Bademer, Belhoste, Ch. Delespine, Chef-d'Hostel, A. Hellot, Vimar, Tarbé, J. Collombel, Bertrand, A.-G. Dupont, A.-F. Berée, M. Maillard & Havard, *Secrétaire-Greffier.*

Les Syndics de la Chambre du Commerce séante à Rouen, Willart *le jeune*, P.-R. Quesnel, le Breton, le Couteulx, le Picard, Midy du Bosgueroult, le Febvre *le jeune*, de Montmeau.